

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 29 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille huit, le 26 juillet, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.</p> <p>Date de convocation : 18 juillet 2008</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Annick CAROT, Laurent GUIMBERTEAU, Dominique MORTEMOUSQUE, Bernard BESLIN, Michel MARCHAL, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Didier CHOUPE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Alain ROUSSEL, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.</p> <p><b>ABSENTS, EXCUSÉ</b> : Daniel GRIMAL,</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Marise BALSE</p>	
<p align="center"><b>OBJET :</b></p> <p align="center"><b><u>Augmentation du temps de travail de Mme Bernadette BOUTADE</u></b></p>	<p>Le Président rappelle à l'assemblée que l'agent territorial spécialisé de l'école maternelle de St Avit Senieur a demandé une réduction de son temps de travail.</p> <p>De ce fait, Mme Bernadette BOUTADE, contractuelle à la Communauté de Communes du Pays Beaumontois, assurant les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle de Beaumont un jour par semaine, pourrait voir son temps de travail augmenter.</p> <p>Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> le Président à signer l'avenant au contrat de travail de Mme Bernadette Boutade visant à augmenter le temps hebdomadaire de travail de l'intéressée de 6 heures. Elle effectuera donc un total de 12.50 heures par semaine.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : 21 AOUT 2008</p> <p>Publié ou notifié Le : 25 AOUT 2008</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 31 juillet 2008</p> <p align="right">Le Président,  José Daniel</p>

